

Les obstacles à la prise en charge des victimes de violences sexuelles en Belgique : une analyse intersectionnelle.

Auteur : Xia, Wenjing

Promoteur(s) : El Guendi, Sarah

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26689>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Fichier audio

Commissaire de police
dans service d'enquête et
de recherche + enquêteur

05-20-2026 13.40 1.m4a (Intervenant n°2 et n°3 1ere partie)

Transcription

Moi

Donc, bonjour. Je mène un mémoire sur les obstacles rencontrés par les victimes de violences sexuelles dans leur prise en charge, en particulier lorsque plusieurs dimensions se croisent : individuelles, institutionnelles et structurelles. L'entretien est bien entendu confidentiel et anonymisé, et la seule personne qui sera au courant de notre échange est donc ma promotrice, Madame El Guendi. Donc, pour commencer, pourriez-vous me parler de votre parcours professionnel et de votre rôle actuel au sein de votre service ?

Intervenant n°2

Alors je suis rentré à la police en 2002, il va bientôt avoir 24 ans, le 1er octobre. J'ai travaillé plusieurs années au service d'intervention en tant qu'inspecteur à l'époque. Je suis revenu à la zone de police de X en 2009. J'ai ensuite intégré la formation de cadre moyen, inspecteur principal en 2010-2011. La formation a duré 9 mois. J'ai réintégré la zone de police de X par la suite et je suis parti au cours officier en 2022, je suis donc commissaire de police maintenant depuis 2023 et j'exerce les fonctions ici au niveau de la zone de police. Je m'occupe du service d'enquête et de recherche pour la zone de police X.

Moi

Comment fonctionne votre service au quotidien ? Qu'est-ce que vous faites ?

Intervenant n°2

Moi j'ai la gestion de tout ce qui est enquête judiciaire au niveau de la zone de police et j'ai aussi des casquettes de pilotage en des matières, notamment je suis pilote pour la thématique des violences intrafamiliales, la cybercriminalité. Il y a aussi pour le centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles au niveau de la zone de police. Et au quotidien, mon travail est essentiellement la gestion, la gestion humaine, la gestion des dossiers, les projets, etc. au niveau de la zone de police.

Moi

Et vous voyez les victimes en face à face ou c'est vraiment tout ce qui est gestion de dossiers ?

Intervenant n°2

Ce sont mes enquêteurs qui rencontrent les victimes. Moi, je ne rencontre pas directement de victimes en étant en charge de manager ici dans la zone de police. Maintenant, durant mes années de service précédent, avant mon arrivée dans la zone de police, je travaillais à la brigade judiciaire de Liège et là, forcément, j'avais en charge directement des victimes en première ligne, je veux dire, et en seconde ligne au niveau des enquêtes.

Moi

Et vous savez quel type de public vous rencontrez le plus souvent ? Enfin, quand vous travaillez à l'époque devant les victimes.

Intervenant n°2

Même ici, bien sûr, ce que vous appelez le type de public.

Moi

Si c'était plus des femmes, des hommes, des enfants, des adultes...

Intervenant n°2

En matière de violences, qu'elles soient physiques, sexuelles, etc, nous avons plus majoritairement des femmes et des adolescentes. Donc un public plus ciblé féminin que masculin, mais les cibles masculines arrivent aussi notamment dans tout ce qui est traite des êtres humains, etc. Ça on en rencontre, mais c'est un peu plus rare. Maintenant, le panel est assez large. On va rencontrer des victimes dans les faits de mœurs, etc. ou dans les phénomènes de viol qui maintenant démarrent de plus en plus jeune aussi au niveau de l'âge. L'âge des premiers rapports sexuels est beaucoup plus tôt maintenant que ce que l'on a connu il y a 15 ou 20 ans d'ici. Et on a des suivis au niveau des violences intrafamiliales qui majoritairement sont des femmes victimes et des auteurs masculins qui sont suspects. Pour autant, il arrive aussi que l'on ait des auteurs, des victimes hommes masculins qui soient victimes de leur propre femme ou de leur ex-conjoint.

victime ♀ + ado :
viol de + en + jeune
↳ 1er rapport sex + jeune
* Victime ♂ + adulte mais
bien présente -

Moi

Mais je suppose que c'est un peu plus rare.

Intervenant n°2

Plus rare, mais on en a.

Moi

Vous en avez. Et leur façon d'être prise en charge est assez différente ou pas du tout.

Intervenant n°2

Alors non, la prise en charge, en fait, nous sommes dans un fonctionnement au niveau de la zone de police, ce qu'on appelle le

système de polyvalence. Donc les policiers travaillent dans toutes les matières, ils sont très généralistes dans la majorité des domaines. L'accueil plainte, c'est-à-dire le premier rempart que l'on rencontre, c'est le premier policier qu'on va rencontrer comme vous avez vu en arrivant ici, vous rencontrez d'abord un premier policier qui fait le tri, qui va comprendre si c'est un dépôt de plainte, si vous venez pour un renseignement, etc. Il va orienter en fonction. Si c'est un dépôt de plainte, vous allez être pris en charge ensuite par un policier généraliste qui prend de l'accueil plainte tout venant. Ils sont des couteaux suisses ici, donc ils sont capables de prendre une plainte de vol de portefeuille, une plainte de plaque d'immatriculation, mais de prendre aussi en charge une personne avec une situation un peu plus compliquée, notamment un viol et autre. C'est quand même pris en charge par chez nous. Maintenant, on a aussi des systèmes de mécanismes qui existent pour des prises en charge plus fines. Si on prend par exemple le cas des viols, on va directement conduire la personne d'abord au centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles qui est pris en charge au CHU Bruyères à Liège. On conduira la personne jusque là et on s'occupera de l'audition, montrera le dossier, elle sera entendue par la suite. La priorité étant d'abord que la personne soit prise en charge de la manière la plus adéquate possible. Maintenant, tout ce qui est violence intrafamiliale, il faut bien se rendre compte que c'est quasiment un fait par jour au niveau de la zone de police. On en a énormément. Donc c'est une forme récurrente. On a soit des personnes qui appellent les équipes d'intervention interviennent sur les lieux parce que Madame vient de se faire frapper, elle téléphone au centre et les équipes de police vont venir sur place et vont prendre les constatations. Soit la personne va venir déposer plainte elle-même, donc se rendre dans un poste d'accueil et déposer plainte. On a encore un service de première ligne ici qui est ouvert 24h/24 et on a aussi un service de prise de rendez-vous où la victime peut aller déposer plainte ensuite dans une maison de police de son choix en fonction des rendez-vous disponibles. Les violences intrafamiliales restent une priorité au niveau parquet et au niveau du pilotage de la zone aussi ce qui veut dire qu'on y porte une attention particulière, que ce soit sur la récurrence des faits, que ce soit sur les auteurs qui sont connus, multirécidivistes, etc. Et sur le peu de fiches d'information qu'on va rédiger. On va majoritairement rédiger des procès-verbaux pour dénoncer les faits au parquet. Le parquet a lui aussi son panel d'outils pour pouvoir ensuite prendre des mesures contraignantes par rapport aux suspects. On peut aller sur l'interdiction temporaire de résidence, on peut aller aussi sur la possibilité que la personne dispose d'un appareil d'alarme mobile, c'est-à-dire un système relié au téléphone avec un système qui permet de pouvoir appeler les services d'urgence sans même sortir de son téléphone. Des systèmes existent et bien sûr charge au parquet aussi de prendre parfois des mesures plus contraignantes, c'est-à-dire la privation de liberté du suspect, son déferrement devant le magistrat, instructeur et éventuellement son mise sous mandat.

policier généraliste (pas forcément fermé -> vicarissat recendine)???

Moi

Est-ce que vous voyez, comment je peux expliquer ça, des représentations, pas des représentations, mais est-ce que vous voyez des blocages concernant les victimes qui n'osent pas porter plainte par rapport à son bourreau, on va dire, surtout en intrafamilial, comme vous dites.

Intervenant n°2

Clairement, il y aura toujours, comme dans toutes les matières, ce qu'on appelle le chiffre noir. Le chiffre noir, c'est la situation où dans un premier temps, on ne veut pas trop dénoncer les faits. Alors oui, bien sûr, ce chiffre existe. On ne va pas être dupe, tout le monde ne dépose pas plainte pour tous les faits. L'objectiver est difficile parce qu'on pourrait l'objectiver d'une manière où parfois c'est au 4ème ou 5ème fait que les gens vont déposer plainte et on va alors comprendre qu'il y a déjà un cheminement qui est fait derrière. Blocage, aujourd'hui, je pense qu'il y en a moins qu'avant. En tout cas, ça tend à diminuer. Pourquoi ? Parce qu'on a ouvert les réseaux sociaux, on a des paroles beaucoup plus libérées qu'avant. On sait que les violences intrafamiliales restent une priorité, des campagnes de publicité ont été faites, des vidéos notamment faites par les acteurs pour sensibiliser sur le phénomène. On sait que c'est extrêmement poursuivi par le parquet. On a aussi mis en place un tas de mécanismes et d'aides par rapport aux victimes. Je pense que le chiffre tend à diminuer. Mais malgré tout, pour autant, je pense qu'il y a encore un chiffre noir qui existe. Au niveau des blocages, ils peuvent être culturels, soyons clairs, on ne va pas dénoncer les faits, c'est pas dans la culture, dans l'éducation. Ils peuvent aussi être liés à une image parfois de la police. C'est un peu dommage, mais ça pourrait être lié à ça ou diverses autres points qui me viennent peut être pas à l'esprit maintenant. Mais oui, le blocage, il n'a certainement encore en y avoir.

• Chiffre noir →

• Réseaux sociaux = ouverture de la parole

• Culture
• Éducate^o

Fichier audio

05-20-2026 13.48.m4a (Intervenant n°2 et n°3 (deuxième partie))

Transcription

Moi

Du coup, quand vous parlez de tout ce qui est culture, j'aimerais bien avoir un peu plus d'informations concernant cela. Est-ce que vous avez des informations par rapport à la culture, de pourquoi en fait ça bloque autant ?

Intervenant n°2

Oui, alors clairement, on est dans une ville, dans une zone de police qu'il faut paupériser. Donc on a tout un échantillon de personnes. On va prendre un exemple concret. On a des cultures qui arrivent chez nous, comme par exemple la culture des Tchétchènes. On ne va pas commencer à étaler son linge sale au public. On va laver son linge sale en famille, on va mettre ça sous cloche et on va s'en occuper entre nous. Ce sont parfois des carapaces difficiles à percer et ce sont des choses qui ne nous remontent pas forcément, pour lesquelles nous ne sommes pas informés. On a aussi par exemple le phénomène des mariages forcés. Ça a suffisamment été exposé dans la presse que certaines cultures vont vouloir forcer parfois encore à avoir la mainmise sur les enfants et forcer le mariage ce qui peut engendrer des difficultés par la suite où ces gens vont se marier à l'étranger, vont venir en Belgique. Maintenant, faire un listing complet, ça va être très compliqué parce que c'est du cas par cas. Mais encore une fois, maintenant qu'on a une parole de plus en plus libérée, des réseaux sociaux, des gens qui parlent entre eux, des gens scolarisés, des jeunes filles qui vont parler d'autres jeunes filles, etc. Les informations nous remontent aussi. Ce qui est intéressant pour nous, à savoir, c'est que comme le phénomène est connu, la lecture judiciaire que l'on a tous les jours des phénomènes qui se passent, des informations qui circulent, nous permet de mettre le doigt tout de suite sur des choses qui nous titillent et se disent il faut quand même qu'on porte une attention particulière. Parce qu'au travers de quelque chose qui peut parfois être un peu simple, qui ne nécessite pas une qualification pénale immédiate, il y a

• Tchétchènes
↳ règlement en interne.
↳ très difficile.

• Culture
↳ mariage forcé
↳ mainmise sur les enfants.

• Mariage à l'étranger
puis vient en Belgique

• Réseaux sociaux =>
ouverture de la parole

quand même des éléments dessus, il faut qu'on investigue. Investiguer plusieurs manières. Soit on va diligenter une maison de police, d'aller voir ce qui se passe à l'adresse. L'agent de quartier par exemple, qui est un peu le porte à porte au niveau de la police, qui peut aller voir comment ça se passe. Ou éventuellement une lecture judiciaire qui va dire "attends, je fais le lien avec d'autres choses en cours chez nous". C'est un nom qui apparaît déjà, donc il y a autre chose à faire derrière. Ce qui permet au parquet de pouvoir prendre les mesures adéquates ou en tout cas être informé de ce qu'il doit savoir par rapport à des phénomènes liés aux violences intrafamilial ou sexuelle si on en a raison en plus.

Moi

Du coup, quand vous parlez vraiment de l'ouverture de la parole par rapport face aux réseaux sociaux, on peut peut-être supposer que ceux qui viennent plus porter plainte sont des adolescentes ou des personnes qui ont. Non ?

Intervenant n°2

Pas forcément. Comme j'ai dit tout à l'heure, on a un panel assez large. On a des mineurs, on a aussi des majeurs, on a des couples qui sont installés depuis parfois plusieurs de nombreuses années, qui ont construit une famille, etc. Puis au moment où ça ne fonctionne plus. On a par exemple un phénomène qui a défait laconique ces derniers temps. On peut en parler parce que c'est passé en manière publique. C'est Mme Batalova qui avait expliqué que ses enfants étaient emmenés par son mari au pays d'origine. Ce sont des pays avec qui on n'a pas d'accord. C'est une forme de violence. Elle a enlevé ses enfants, elle est partie avec au pays. Même au niveau pénal, on n'a pas de possibilité de se dire on va pouvoir agir et les récupérer.

Les V.S. peuvent
toucher # le monde.

Intervenant n°3

On n'a pas d'accord avec la Tchétchénie.

Intervenant n°2

L'enquête est justement en charge par X ici présent. Ce sont des phénomènes qui peuvent aussi être amplifiés par les réseaux sociaux parce que, à juste titre, la maman, la plaignante va s'exprimer sur les réseaux, dans la presse, etc. Et elle a raison de le faire. Mais à côté de ça, on est relativement limité en moyen.

Chaque cas est un peu différent. Il n'y a pas que des mineurs, que des majeurs, c'est très mixé tout ça.

Moi

Vous avez quelque chose à dire ?

Intervenant n°3

Oui, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. On parle de réseaux sociaux et je pense qu'effectivement les réseaux sociaux, et c'est valable pour tous les faits, ont augmenté cette possibilité ou cette envie des personnes à déposer plainte. Je crois qu'on en a fait beaucoup de publicité à la télé aussi pour tout ce qui est violence intrafamiliale, féminicide aussi, fait de mœurs aussi d'ailleurs. On fait beaucoup plus de publicité qu'avant et on pousse certaines personnes à finalement déposer plainte, ce qui est normal quand un fait est commis, ce qu'à une époque on ne connaissait pas. Il y a, je vais dire, je ne saurais pas dans le temps dire exactement depuis quand, mais on est dans une période où maintenant tout se dit. Sauf par exemple dans certaines communautés, tout ce qui est Tchétchènes, ils gèrent tout entre eux parce qu'ils ne veulent pas d'intervention de la police. Ils nous font pas de problème avec eux. Si même on devait intervenir chez eux, on n'aurait pas de problème parce qu'ils ne veulent pas de problème avec nous. Mais ils préfèrent gérer tout en famille, dans leur milieu. C'est de l'interne. Voilà, ça a toujours été comme ça. Pour le reste, effectivement, maintenant nous avons des dames ou même des enfants qui se livrent et qui expliquent leur histoire, même si elles vivent avec un mari violent depuis des années, qui est un mari non seulement violent, mais qui pourrait être dangereux même pour les forces de police ou pour n'importe qui, ce qu'avant on n'avait pas du tout. Et je pense que c'est aussi par les réseaux, par la publicité télé, etc, que les femmes ont réussi à un moment donné à se dire : oui, nous aussi. Nous aussi on peut le faire, on peut déposer plainte, on sera entendu et ce sera suivi. Et c'est le cas.

Intervenant n°2

On voit que ça s'enchaîne aussi et pas que pour les violences intrafamiliales, les fameux hashtags qui circulent avec les phénomènes qui puissent se passer par rapport à des comportements même de célébrité, etc. Les gens se libèrent la

- Réseaux sociaux => inventent de la punale + envie de déposer plainte
- 2026 => H ne dit pas certaines communautés -> pas de soucis judiciaires. La veulent gérer en interne
- Pub, réseaux => femmes + couples. La #

parole, à tout niveau, on en parle. Et il ne faut pas oublier derrière ça que le parquet, en tout cas, pas instruit, mais ouvre une information judiciaire sur tous les faits et va investiguer sur tous les faits qui sont dénoncés parce que ça reste une priorité. Ca c'est très important, ce qui veut dire aussi que chaque victime sait qu'il y aura une réponse à sa situation qui est dénoncée. Peut-être pas aussi immédiate qu'elle voudrait mais il y aura une réponse qui sera portée.

Intervenant n°3

Oui ce que je voulais dire aussi, c'est vrai qu'on parlait des vifs et maintenant en matière de mœurs, on s'en rend compte aussi des femmes qui ont été violées quand elles étaient enfants et ça, on a des cold cases, des femmes qui, lors de passage chez un psychologue, pour tout à fait d'autres raisons, ce sont des cas qu'on vit régulièrement, et bien elles leur font revivre ou rappeler ce qu'elles ont vécu quand elles étaient jeunes et qu'elles n'osaient pas à l'époque, elles n'osaient pas en parler et maintenant on a des cold cases avec des dames qui viennent avec un dossier qu'on a vu, le plus vieux, c'était 40 ans. Après 40 ans, on ne sait pas réellement faire grand-chose parce qu'on n'a pas les moyens. Maintenant, on a l'ADN, entre autres. À cette époque-là, on ne travaillait pas avec l'ADN. Et quand bien même, on ne sait pas revenir 40 ans en arrière, c'est juste pas possible. Donc on ne peut se baser que sur des dires dans un cas pareil. Et voilà, la victime, elle est quelque part rassurée par le fait qu'on a entendu son auteur sans toutefois qu'il y ait des réelles poursuites ou qu'il aille en prison ou quoi que ce soit. Mais, sur le fond, on a entendu les gens qui ont commis des faits graves et c'est important pour elle.

Moi

Juste vraiment les écouter, ça a un grand impact en réalité.

Intervenant n°3

Oui, oui, tout à fait. Oui, c'est très important. C'est très important parce qu'on va dans l'intimité des gens. Alors nous on est habitué, on n'est pas dérangé de parler de ces matières là. On parle pour le dire ouvertement, on peut parler de sexe nous assez aisément parce que c'est notre job et on doit mettre les personnes à l'aise. Bon ça c'est un ressenti. Mais on les amène à expliquer leur histoire et je pense que le fait d'être rassuré dans ce contexte-là est très

• oubli traumatique de l'acte

↳ trop de tps d'écouter // la plainte et l'acte.

↳ difficulté de porter plainte.

↳ Mais juste les écouter = positif.

• Être nommé, les écouler = Δ

important. Maintenant voilà une époque On expliquait à son père ou à sa mère : "Papa, maman, ou j'ai été touché par mon père ou ma mère." C'est bon, tu racontes des histoires. C'est pas vrai. Qu'aujourd'hui, c'est devenu l'inverse. Aujourd'hui, on est beaucoup des parents divorcés, des problèmes dans le contexte familial à cause justement de papa/maman ne s'entendent pas du tout et l'enfant est devenu l'objet, quelque part, l'objet de, comment vais-je dire ? L'outil, en fait, par moment.

• Gêne d'en parler aux parents
• Enfant = objet // parents.

Intervenant n°2

Des histoires un petit peu exagérées ou l'occasion de toucher l'autre dans une situation où on sait qu'il y aura quelque chose de poursuivi. Je l'ai vu rouler autour de ma voiture et mon rétroviseur était cassé. Voilà, ça n'a pas donné grand chose. Si jamais on avait dénoncé que mon ex-mari, je pense qu'il touche ma fille, il m'en a parlé. On sait que ça c'est des signaux au niveau du parquet parce qu'on va avoir la protection de l'enfance. La protection de l'enfance va être très importante, tout comme la protection de la compagne, de l'ex-compagne, etc. Il ne faut pas oublier aussi que malheureusement, c'est reporté, mais le nouveau code pénal, le code pénal sexuel, qui a déjà subi une belle évolution il y a quelques années, le nouveau code pénal avait encore cette option, cette optique d'ajouter des qualifications pénales précises par rapport justement à un phénomène lié à des violences intrafamiliales, parce qu'elles peuvent être physiques, elles peuvent être psychologiques aussi, parce que la pression sur quelqu'un lui dire tous les jours "T'es moche, t'es moche, t'es moche", à force, c'est quelque chose qui est une forme de violence aussi. Donc on sait qu'on va aller de plus en plus loin là-dedans et que ça reste une priorité, ce qui veut dire que tout ce qui est dénoncé sera au minimum regardé par le parquet et il y aura une information ou une instruction.

Intervenant n°3

Maintenant, cette procédure est à double tranchant parce que quand on rentre dans des procédures pareilles, forcément on va faire de la casse, il va y avoir des dommages collatéraux. Parce qu'on ne peut pas se tromper puisqu'il y a une plainte initiale, mais la personne contre qui on a déposé plainte n'a peut-être simplement rien fait. Mais dans les faits de mœurs, C'est terrible

• Peu de bonnes qqch.

pour eux parce que ça a un impact. On a connu des gens qui perdaient leur travail.

Moi

Par rapport à ce que vous venez de dire, que ça peut briser quelque chose dans une famille, est-ce que ça peut être un frein pour en parler ?

Intervenant n°2

Bien sûr. Pour une victime, se dire oui, je vais dénoncer les faits, je vais peut-être faire voler en éclats mon cocon familial. Finalement, il y a aussi pour certaines personnes une forme de normalité qui s'est installée. Pour certaines personnes, à force de répétition, c'est devenu le fonctionnement habituel, la norme de vie, mais ça n'en est pas une. Et encore moins maintenant, parce que comme on a libéré la parole, on n'a essayé de comprendre qu'il y a quelque chose qui ne va pas. C'est pas la norme de fonctionnement, c'est pas la norme logique dans un couple. Mais oui, c'est pareil que quand on prend une décision de divorcer dans un couple, on sait qu'on va devoir s'organiser pour la maison, les enfants, etc. S'organiser pour couper tout en deux, dénoncer les faits en termes de violences intrafamiliales emmène derrière ça aussi d'autres difficultés. Admettons que la femme soit dépendante de son mari parce qu'elle ne travaille pas, admettons, ou elle a des revenus qui sont trop faibles pour s'installer toute seule, elle est tenue financièrement. C'est parfois aussi le mari qui gère l'ensemble du patrimoine de la famille. Ben voilà, qu'est-ce que je vais avoir en quittant ? Est-ce que je vais prendre mes enfants avec ? Quel est l'âge des enfants ? Je suis capable de se gérer tout seul ou pas ? Où vais-je aller ? Est-ce que je parle la langue ? Est-ce que je comprends l'ensemble de ce que m'on explique ? Quelles sont les démarches administratives à faire ? Des freins, il y en a plein. Mais les organismes autour sont faits justement pour rassurer les gens par rapport à ça, pour les aider, les encadrer au maximum, tout en gardant à l'esprit qu'on reste aussi rationnel sur le fait que oui, ça va amener des changements, des difficultés, mais on n'abandonnera pas les gens. Maintenant, la police ne fera que son travail en termes judiciaires, pris en charge avec le service d'assistance policière aux victimes, etc. suivi avec un enquêteur qui tiendra éventuellement la victime au courant de démarches qui sont faites dans le respect strict du règlement et du secret de

• Parler = peut briser qqch.

• Normaliser les faits. La norme de vie.

• Dpce économiq

• Enfants

• Barrière linguistiq

• Complexité des démarches administratives

l'instruction, si instruction il y a, ou secret professionnel en tout cas. Mais on accueillera, on épaulera les gens au maximum. Oui, mais c'est clair, c'est logique. C'est comme toute décision qu'on va prendre qui va avoir un impact sur sa vie privée, on va bien la mesurer avant de le faire. Mais on n'est pas abandonné non plus. Ce n'est pas ok, allez chez vos parents et puis ça se limite à ça. Non, il y a d'autres mécanismes, d'autres systèmes, d'autres services d'aide qui existent pour que les personnes puissent être prises en charge.

Intervenant n°3

Oui, le parquet se suit très bien à ce niveau-là. C'est dans les priorités du parquet.

Intervenant n°2

Totalement.

Intervenant n°3

Je pense qu'il y a quelques années de ça, il y a eu le mot est faible en disant qu'il y a eu des couacs. Et je pense que tout ça, au jour d'aujourd'hui, a dû être.

Intervenant n°2

La sur-vigilance. Parce que la sur-vigilance, il n'y a pas de prise de risque. La prise de risque, elle est limitée parce qu'il y a justement qu'on ne peut pas prendre le risque d'avoir un incident derrière. qu'un auteur passe à l'acte sur quelque chose qui a été dénoncé, ce serait trop risqué. Ce qui veut dire qu'on va tenter le parapluie au-dessus de sa tête au maximum. À ce moment-là, qu'est-ce qui se passe ? On va mandater les services de police pour agir le plus vite possible, avec les moyens dont on dispose aussi. Et les moyens immédiats, ça peut être placer par exemple la femme dans un centre de personnes battues, c'est la placer dans un environnement familial, c'est prendre une interdiction temporaire de résidence sur un auteur en s'assurant que s'il ne répond pas aux critères, il sera mis sous mandat, placé en maison d'arrêt. Des solutions, il y en a, mais le panel d'offres et le panel de possibilités est beaucoup plus étendu que dans d'autres matières. Ça, clairement, c'est une matière qui est avec un panel d'outils quand même conséquent pour le parquet et des mesures fortes qui sont prises assez rapidement. Et il est très rare qu'il y ait un phénomène

ou en tout cas un cas qui soit pris en charge en première ligne par un policier qui prend une plainte. On dénonce un fait pour lequel le parquet n'est pas avisé dans cette matière-là. A ma connaissance, c'est très rare qu'il n'y ait pas d'avis au parquet. C'est généralement très bien suivi.

Moi

Est-ce que le suivi par rapport au parquet prend quand même pas mal de temps pour ce genre de cas ?

Intervenant n°3

C'est variable. En général, le parquet est relativement rapide. Pourquoi ? Parce qu'en matière de VIF, on est dans la tolérance zéro et quand un auteur est privé de liberté dans le cadre d'une VIF, en général, il est déféré d'office. En général. Est-ce qu'il sera maintenu ou libéré sous conditions ? Ce n'est pas de notre ressort de toute façon. Mais en général, quand ça se passe, c'est toujours le cas. VIF d'office, il y a une privation de liberté. En général, il y a une privation de liberté, ça dépend aussi de l'auteur, ça dépend des coûts. On a connu quand même un dossier, je peux en parler, c'est un dossier qui est clôturé, c'est un dossier avec des Syriens. Tu n'étais pas encore là toi à l'époque je pense. C'est une dame syrienne qui était torturée par son mari. On n'a jamais vu ça nous. C'est un dossier où cette dame était. C'était un coup. c'était une dame qui, c'était un coup, c'était un bleu cette femme, elle subissait les pires sévices, et pour lui on a obtenu une très grosse peine en matière de vif, parce que c'était une vif, parce que c'était vraiment de la torture, et pourtant cette femme est retournée avec son mari. Elle a subi des sévices corporels terribles, comme on voit peu quand même dans les vifs, et in fine elle est quand même retournée avec son mari. Comme on l'a dit, problème d'argent, problème de langue, de religion. Pas avoir d'amis, ne connaître personne, il y a l'amour aussi. J'aime mon mari et dans cette culture peut-être, on ne le quitte pas son mari, on reste avec pour le meilleur et là pour le pire. Donc voilà, parce que j'entendais que vous parliez de culture quand j'arrivais, c'est vrai qu'en fonction des cultures, les choses sont différentes, bien que je constate quand même que ces deux dernières années, Dans la culture marocaine par exemple, de plus en plus, on a des femmes marocaines qui déposent plainte. C'est juste, des Marocaines, des Turques, ce qu'on n'avait pas avant. Pourquoi? Parce qu'elles étaient mariées

- Problème d'argent
- Religion
- Problème de langue (baniat de la ly).
- Normes culturelles de maintien du mariage
 - ↳ Maroc
 - ↳ Turquie
 - ↳ moin mnt cela a évolué

pour le meilleur et pour le pire et on ne disait rien. Comme nos parents, la génération de nos parents finalement, si ça se met, ma maman était battue, je n'en sais rien, je ne pense pas. Mais je pense que cette génération là, vivait comme ça. Madame, je ne sais pas. Je sais que cette génération, les femmes ne parlaient pas parce qu'elles ne pouvaient pas parler. Voilà, c'est tout simplement ça. On en était là. Aujourd'hui, on n'en est plus à ça.

Intervenant n°2

Il y avait le regard des autres, ce n'était pas la même culture. Quand on parle de parole libérée, je pense qu'il y a aussi le fait que les cultures sont de plus en plus mixées aujourd'hui. Et les cultures, elles se sont reproduites. Je vais prendre un simple exemple. Ceux qui sont venus travailler dans les années 60-70 en Belgique, à l'époque, on a eu besoin de main d'œuvre. Ils ont des enfants qui ont eu des enfants eux-mêmes, qui sont arrivés maintenant dans une société en Belgique où on échange beaucoup plus. On n'est pas une société de dictateurs comme on a dans certains pays, donc on peut beaucoup plus parler. Ça, aide aussi et ça libère la parole de certaines personnes. Et encore une fois, ce qui a été publié à de multiples reprises pour rappeler que ça ne doit pas arriver. Prendre un coup, ça ne doit pas arriver. On s'entend, un coup direct de son compagnon. Les blessures dans une sphère familiale ne doivent pas arriver. Aujourd'hui, on va peut-être vite dénoncer les faits. Mais encore une fois, il y a le chiffre noir aussi dont on ne parlera pas, on ne sera pas au courant parce que ça se gère en interne de la famille et on ne sera pas toujours au courant de tout. Mais en tout cas, ce qui est hyper important, c'est qu'au niveau policier, je peux vraiment insister là-dessus, il y a une prise en charge très professionnel de tous les policiers qui reçoivent en première ligne des victimes de sévices ou de violences, quels qu'ils soient, en rapport avec le contexte intrafamilial ou même autre. Parce que finalement, comme je disais tout à l'heure, ce sont des policiers généralistes, mais ils sont capables de prendre tous les types de dossiers qui rentrent en première ligne. Et derrière ça, il y a un suivi scrupuleux, même s'il faut bien être réaliste aussi, c'est une charge de travail conséquente parce que les phénomènes sont de plus en plus présents et de plus en plus réguliers. Une prise en charge effective et efficace par les services de seconde ligne, c'est-à-dire les services d'enquête et recherche, qui, eux, traitent les cas les plus problématiques, les plus graves. Mais malheureusement,

• Regard des autres.
• Certaines communautés
→ gère en interne →
chiffre noir.
• Prise en charge
très pro de la
police.

au niveau du parquet, beaucoup de cas sont définis maintenant comme graves, ce qui fait qu'il y a beaucoup de dossiers qui sont gérés à l'enquête, en essayant d'éviter aussi des escalades de certains où on se retrouve avec des phénomènes d'homicide ou féminicide, on pourrait l'appeler comme ça, lié au départ à un problème intrafamilial ou de la violence déjà dans le couple. Et ça, forcément, on essaie de l'éviter au maximum, même si sur le réaliste, l'éviter complètement, ce sera impossible. Mais la **vigilance et la prise en charge scrupuleuse** aujourd'hui, en accord et en plein accord, en plein échange avec le parquet avec qui nous avons des rapports privilégiés, nous permet aussi de pouvoir mener des enquêtes les plus efficaces possibles. Mais on ne sera jamais dans le lit des gens, on ne sera jamais derrière leur porte quand elle est fermée. On ne sera jamais empêché de retourner avec monsieur, inversement, si c'est parfois monsieur aussi, et de savoir ce qui peut se passer quand on n'est pas là. La lune de miel peut avoir une fin brutale alors que tout le travail derrière ça avait été fait de manière efficace avec toutes les mains tendues possibles.

Moi

Mais vous voyez quand même pas mal de victimes qui reviennent ?

Intervenant n°2

Oui, nous avons des auteurs récurrents et donc des victimes récurrentes, clairement.

Moi

En fait, c'est un cercle vicieux.

Intervenant n°2

Bien sûr, dans certaines matières telles que celle-là, c'est là-dedans qu'on a un cercle vicieux, mais on l'a aussi dans les vols, on l'a aussi dans les stupéfiants, le cercle vicieux on l'a, mais dans la violence intrafamiliale, oui, il y a un cercle vicieux, mais ça, toutes les études l'ont prouvé. Il y a une phase de dispute, de lune de miel, de retomber dans accepter leurs propres des coups jusqu'au moment où cette sphère de violence intrafamiliale, elle existe, elle a été démontrée par diverses études, ça clairement, et donc forcément vous retrouvez la victime. heureusement pas systématiquement, mais on retrouve régulièrement les mêmes

victimes et les mêmes auteurs ou les mêmes auteurs avec d'autres victimes ?

Intervenant n°3

C'est ça, c'est ce que je voulais dire. Tout à fait.

Moi

De ce que j'ai entendu d'une ancienne intervenante avec qui j'ai posé des questions qui étaient policières et qui travaillait avec les violences conjugales, je pense. Elle m'avait dit que les victimes vont chercher toujours le même type d'hommes, c'est-à-dire que même si son ancien mari l'a frappée, elle ira chercher une autre personne qui sera en fait un peu du même style. Et au final, elle n'arrive pas à sortir de ce problème.

Intervenant n°3

En fait, ce sont des personnes qui vont vers des gens qui ont de l'emprise sur elle. C'est souvent le cas. Souvent. Oui, c'est répétitif, c'est vrai. Une victime retourne souvent vers le même type de conjoint.

Moi

Et vous pensez pourquoi en fait ?

Intervenant n°2

Justement, je pense que X a utilisé un terme qui est tout à fait pertinent, c'est l'emprise. Le côté avoir quelqu'un qui a vraiment la main sur moi et qui me gère parce que ça peut être parfois aussi lié à un caractère, une éducation ou parfois aussi une répétition de ce que l'on a vu. Parce que peut-être déjà que le phénomène existait entre les parents. On l'a constaté, on l'a vu, on rentre dans cette sphère là aussi. Après, c'est heureusement pas systématique parce qu'encore une fois, on a mis des systèmes en place pour que les gens puissent être appuyés, épaulés, encadrés par des services d'aide qui sont censés leur faire prendre conscience aussi et parfois aussi, ils vont rester seuls. Et si même elle retourne vers le même type d'individu, ce qui est intéressant, c'est que nous maintenant, avec nos systèmes et nos données que l'on croise, c'est quelque chose qui peut être détecté aussi. Parce qu'il y a peu de chances que l'auteur soit à son premier coup d'essai aussi. Il y a peut-être déjà des antécédents dans la matière aussi.

• L'emprise de l'auteur sur la victime.
• Lié à un caractère éducatif ou normalisé.
• Normalisation de la violence.

Intervenant n°3

L'inverse, c'est possible aussi. Il existe, on a déjà eu des intrafamiliales, c'est un dérapage et plus jamais ils n'ont dérapé. C'est déjà arrivé aussi. C'est une vérité. Maintenant, en général, c'est vrai que.

Intervenant n°2

Oui, on peut avoir des appels parce que un couple s'est disputé. L'équipe arrive sur place, le couple s'est disputé, s'est calmé. On a encore le droit de s'engueuler avec sa femme. On peut avoir une divergence d'opinion un peu bruyante, je vais dire ça comme ça. C'est pour ça que c'est violent. Mais chez nous, ça, va rester un peu l'attention. Moi c'est quelque chose sur lequel je dis tiens, ça c'est intéressant. Il faut quand même qu'on vérifie, qu'on s'assure qu'il n'y a pas le début de quelque chose ou que ça en reste là. Ça c'est mon boulot quasi tous les jours. C'est d'éplucher tout ça avec mes homologues de la section Crimperse. On passe ces fiches au crible, on essaie de voir si ça a quelque chose à côté, ou en tout cas un phénomène émergent pour lequel il faut porter l'attention. Et pour autant, on ne peut pas non plus se dire que tout le monde, dès que le rideau est tourné, dès que ça crie un peu, c'est une catastrophe. Aujourd'hui, les voisins appellent, des passants vont téléphoner, vous rappelez. Mais c'est le même principe que si vous mettez une fessée à votre enfant, vous n'êtes pas censé le faire, ça ne doit pas se faire. Ce sont des coups qu'on porte à son enfant, ce qu'on en a pris, plus jeunes des fessées. Et c'est pas pour ça qu'on est devenus des gens bizarres et complètement violents. Et parfois, il y a un contexte autour, quoi. Il faut comprendre ce qu'il en est. Il y a un contexte et le contexte, on est là aussi pour rester professionnel, neutre et professionnel. Et on objective les faits.

Moi

Ça va. De ce que vous avez dit, en fait, quand vous parlez-vous ciblez beaucoup les femmes et les couples hétérosexuels, mais qu'en est-il des autres ? C'est-à-dire les couples homosexuels et effectivement les hommes. Parce que vous m'avez parlé, depuis le début, on me disait que la parole a été ouverte pour les femmes, mais qu'en est-il en fait des autres minorités, on va dire ?

Intervenant n°3

On n'a pas réellement de chiffres là-dessus, je ne pense pas. Parce que les hommes en général ne déposent pas plainte. Je pense que les violences intrafamiliales dans les couples d'hommes sont beaucoup plus rares. Réellement.

• Rare pour les hommes mais ils ne déposent en général pas plainte.

Intervenant n°2

Les femmes aussi, je pense.

Moi

Mais est-ce que c'est réellement rare ou c'est vraiment lié au chiffre noir ?

Intervenant n°2

Déjà, les couples homosexuels sont moins représentés que les couples hétéros. Je pense que c'est déjà logiquement, le pourcentage verra déjà de ça. Ensuite, dans la culture homosexuelle, des orientations sexuelles homosexuelles hommes/femmes, on a peu ou pas de soucis de cet ordre-là. On va plutôt avoir des soucis liés à la stigmatisation, sur le fait d'être moqué, du harcèlement, etc. des comportements inadéquats sur les réseaux sociaux, etc. Ça oui, on risque d'avoir, qui est une forme de violence aussi, entendons-nous. On est dans une société libre de ses convictions, etc. Dans notre pays, on vit comme on l'entend. C'est de plus en plus libéré par rapport à ça. Mais oui, on va voir peut-être parfois des actions, en tout cas des choses que dénoncer plus par rapport à ça, plutôt que de la violence physique. Ça, je pense que vraiment la violence physique, on en a peu ou pas.

• Hommes moins représentés que hétéros.

• Société bcp + libérée

Intervenant n°3

Et je pense aussi que. Alors c'est une approche tout à fait personnelle, mais je pense que dans un couple homme/homme ou femme/femme, je pense que si jamais ils devaient en venir à de la violence, je pense que dans ces couples-là, ils se quitteraient d'office. Deux hommes ensemble, je pense que d'office ils se quitteraient s'ils devaient rentrer dans la violence. Maintenant c'est une appréciation personnelle, des cas on en a déjà eu, mais extrêmement peu, je n'ai même pas d'exemple. Peut-être un mec, si, qui a reçu des coups de sa femme. C'est peut-être déjà arrivé une fois, oui, mais on n'a pas d'exemple concret. Et dans les milieux tel ce dont vous avez parlé réellement...

Intervenant n°2

Dans un listing que j'ai fait pour cibler les auteurs récurrents du viol intrafamilial avec un membre de la section, on a ciblé un cas.

Intervenant n°3

Juste un ?

Intervenant n°2

On a un où c'est la compagne qui molestait son compagnon. Et moi, à titre personnel, j'ai déjà dû, mais encore une fois, on revient un peu au même principe. Dans la zone de police où je travaillais précédemment, j'ai un policier qui est venu me dénoncer que son équipier était victime de violence de la part de sa compagne. Des détails quand même un peu, c'était clairement grave au point que le collègue se retrouvait à avoir son salaire qui lui était entièrement pris etc, à dormir parfois dans sa bagnole, enfin je vous passe les détails. Très difficile d'arriver à objectiver ça et de prendre une déclaration. J'ai dû monter un dossier dans le dos du policier parce que c'était trop grave que pour ne pas le dénoncer. Et moi si on dénonce quelque chose, il n'y a pas d'autre choix que d'agir, je n'ai pas le choix. Je suis officier de police judiciaire et le code criminel m'oblige à dénoncer les faits. Mais clairement il n'y a pas de dépôt de plainte. Et puis si une femme peut se dire qu'il est logique de déposer plainte, Pour un homme, on évite de la victimisation secondaire parce que c'est un aveu de faiblesse quelque part, si on peut parler comme ça. C'est un peu cruel de le dire comme ça et cru, mais c'est la vérité, un aveu de faiblesse de me faire battre par ma femme. Ça a une espèce de connotation proche du ridicule alors que ça ne l'est pas, certainement pas, et ce serait prêt tout le sérieux nécessaire si c'était le cas. Si on avait une dénonciation, ce serait prêt tout le sérieux nécessaire, mais c'est beaucoup plus rare. Et puis on parle beaucoup aussi de rapport de force, de force physique, quelque part dans les violences, que l'homme a remplacé par des coups. Pour autant, quand on arrive à cacher des griffures dans son cou pour venir travailler, c'est que manifestement il se passe quand même des choses graves à la maison. Mais c'est beaucoup moins dénoncé je pense. Et pour revenir à l'aspect homosexuel, on est beaucoup plus concerné par la discrimination. Ça c'est vraiment quelque chose qui ressort très souvent, qui est une forme de violence aussi dans certaines situations, que par des faits vraiment de violence dans des couples homosexuels. Ça à ma connaissance, depuis que je suis ici et

• Homme victime =
aveu de faiblesse.
Le Homme est normal et
+ fort

même dans mon ancienne carrière, Ça arrive, mais c'est relativement rare. Je pense ou pas.

Moi

Donc par rapport aux hommes qui ne portent pas plainte, vous pensez vraiment que c'est les stéréotypes de genre qui jouent beaucoup par rapport à ça ?

hommes qui ne
portent pas plainte =
stéréotypes genrés.

Intervenant n°2

Je pense qu'en partie, oui.

Moi

Mais vous pensez qu'il y a d'autres, d'autres choses qui peuvent en fait les bloquer. Parce que quand vous parlez des femmes, vous parlez aussi de la dépendance face à leur statut socio-économique ou alors lié à l'ethnicité. Mais par rapport aux hommes, est-ce que ça peut être la même chose que les femmes ou pas du tout ?

Intervenant n°3

On n'a pas réellement d'études à ce niveau-là pour objectiver en fait. C'est surtout ça.

Intervenant n°2

Ça pourrait, pour avoir des parallèles, parce qu'il n'est pas dit que c'est pas la femme qui gagne plus que son mari, il n'est pas dit que c'est son mari qui fait le ménage à la maison pendant que sa femme va travailler. Tout à fait, on peut avoir la même situation "inversée de genre", c'est tout à fait plausible. Maintenant, je pense que dans la culture, dans tout ce que l'on présente par rapport à la violence intrafamilial, même dans ce que l'on montre et dans les vidéos que l'on fait, c'est la femme qui est molestée, qui est rabaissée par son mari.

• Inversement de
genre
la opde économique
par ex.

Moi

Oui, justement par rapport à cette vision que c'est toujours la femme qui est victime. Est-ce que ça. Ça peut fermer des portes à certaines potentielles victimes qui sont masculines.

Intervenant n°2

Et je pense aussi qu'ils auront peur de ne pas être pris au sérieux. Ils auront peur de ne pas être pris au sérieux, parce que ça paraîtra tellement étonnant.

Intervenant n°3

On pourrait prendre ça au ridicule et ça ne l'est pas. Et je pense qu'un homme qui passerait la porte du commissariat ici pour dire "Je veux déposer plainte contre ma femme parce qu'elle me bat", je crois que c'est déjà difficile d'y croire. C'est comme ça parce que l'homme c'est la personne forte du couple finalement et voilà c'est compliqué je crois que c'est compliqué maintenant il serait suivi de la même façon qu'une femme le serait.

Intervenant n°2

Vous savez si je peux faire un parallèle avec ce que l'on va vivre, entendre autour de nous, je vais plutôt prendre mon cas ou le tien dans nos entourages parce que vous êtes pour moi un peu trop jeune pour vivre mais il n'est pas rare que dans les couples d'amis, des potes, etc. on comprenne, même si je n'aime pas ce terme là, qui porte la culotte. Et on sait, notamment, je ne citerai pas son nom, mais il dit quoi, ça va toujours ^{avec} être ton dragon ? Parce qu'on sait que sa compagne est quelqu'un de très difficile. Il en prendrait une de temps en temps que je ne serais pas étonné. Pour autant, Je suis presque certain que jamais ça ne sortira. Jamais. Parce qu'encore une fois, ce serait.

Moi

C'est une honte.

Intervenant n°3

Oui. Franchement, oui, le terme est clair.

Intervenant n°2

Ce serait une honte. Ce serait gênant, ce serait une honte de dire ma femme me bat et je n'ai pas réagi.

Intervenant n°3

Ce n'est pas une honte, c'est honteux. C'est plutôt ça.

Intervenant n°2

• O → peu de pas
ê plus au sérieux
car pas normal pour
un homme de se faire
V.

• Minimisation et ridiculisation
du V. masculin.

• Difficulté sociale à
reconnaître le viol
masculin

↳ stéréotypes de genre,
ex. H. fort.

Sentiment

• Honte O →

• Sentiment de gêne

Je ne sais pas réagir. Mais en même temps, je pense que dans la réalité des choses, ça reste beaucoup plus rare que par rapport à la femme qui, elle, serait molestée par son compagnon. physiquement, psychologiquement, etc. ça je pense que ça resterait plus rare, mais pour autant le phénomène existe, ça j'en suis convaincu.

Intervenant n°3

On a eu déjà des cas d'hommes violés par des femmes. Alors imaginez, imaginez le truc, parce que n'importe quel homme dirait "moi il se passe plus rien dans mon couple, super, je me fais violer par une femme" ce serait la réaction. Et ça c'est des cas qui sont déjà arrivés, des hommes qui ne déposent pas pour viol. Et ça c'est quand même particulier.

Moi

Parce qu'on peut se dire comment c'est possible que la personne ait été violée, sachant que d'après les stéréotypes de genre, l'homme est considéré comme quelqu'un de fort, donc il peut repousser tout ça. Donc ça peut être, oui, ça peut être vu comme bizarre. Oui.

Intervenant n°2

Mais ça peut être vu comme bizarre. Et si déjà ici on se dit que c'est bizarre, imaginez-vous celui qui envisagerait de pousser la porte du commissariat de venir expliquer ça. Le premier policier qu'il va rencontrer est un policier d'accueil qui va faire son travail et tout le professionnalisme qu'on attend. Mais malgré tout, pour la victime, de prime abord, pour la victime, ça va déjà être très compliqué de franchir une porte, de venir expliquer ça à un premier accueil. Imaginez-vous pour cette personne qui va arriver sans se masquer, comment ça va être compliqué de venir expliquer ça. Parce que dans la société, dans tout ce qui est expliqué par rapport au viol intrafamilial, c'est toujours la femme qui est victime. Le viol, c'est toujours la femme qui est violée par un homme qui est un prédateur qui l'a violée. C'est comme ça qu'on voit les choses. Et aujourd'hui, on se rend compte qu'on a de plus en plus des femmes qui s'élèvent dans l'échelle hiérarchique, dans tous les domaines possibles, qui sont parfois même le moteur économique d'un couple, qui vont parfois de plus en plus se renforcer, faire une carrière. On n'est plus dans le schéma des années 80, 70-80,

• Sexualizat° et
ridiculisat° du v. masculin
↳ minimisat° de la
crédibilité du viol

• viol 0-1 = bizarre
selon la société
↳ d de l'envie
de porter plainte.

• peu de ne pas é
prouver au sérieux

• Stéréotypes sociaux
↳ victime = femme
Voleur = homme

• Evalut° des normes
sociales

même 90 où la femme s'occupe plutôt de la maison et le mari fait des postes, s'élève dans la hiérarchie de son entreprise et devient le salaire et le promo économique du foyer. Ben non. Dans le cas inverse, ça change maintenant de plus en plus. Et on a donc des tendances qui s'inversent. Et donc quelque part, le côté Statutaire, j'ai envie de dire que l'homme pouvait avoir dans la famille. Il lui reste la force physique simple. Voilà, clairement, ça, physiquement, c'est pas possible d'aller à la rencontre. Mais au niveau statut, de vraiment dans le couple, dans le foyer, les tendances s'inversent. Donc, si on parle de pression, il y a pas que le viol et les coûts. Il y a aussi la pression psychologique qui peut être mise : « Tu gagnes moins que moi, t'es juste pour tendre la pelouse, il y a forer dans les murs . Voilà, c'est quand même moi qui remplit le frigo ici, c'est moi qui paye les vacances, c'est moi qui paye les vacances ». Vous voyez, tout ça, rentre dans la société d'aujourd'hui aussi. Donc clairement, pour moi, je pense que le phénomène Il y a un chiffre noir qu'on arrivera difficilement à objectiver parce qu'il y a un peu d'hommes qui poussent sur la porte des commissariats pour dire clairement je suis quand même molesté moralement, psychologiquement, je suis rabaissé, je fais l'objet de pression psychologique de la part de ma femme et de temps en temps j'en prends une et j'ose rien dire parce que si elle s'en va, je ne sais pas comment on va s'en sortir et en même temps clairement, on est dans une société où maintenant la femme veut être l'égal de l'homme et c'est tout à fait légitime, et voire parfois même au-dessus de l'homme d'un point de vue économique. Et clairement, ben voilà, la tendance pourrait s'inverser de plein de choses. Donc voilà, mais on ne fera pas pour moi changer tout de suite cette culture de je vais être gêné de venir expliquer que plus faible que moi, si je prends comme ça physiquement, s'en prend à moi et que voilà, je ne sais pas réagir quoi.

Moi

Si vous pensez que toutes les campagnes aux comptes faits par rapport à ça, que à la place de mettre qu'une victime féminine, mais de mettre par exemple des victimes qui sont homosexuelles mais également masculines, vous pensez que ça pourrait changer la donne ? Parce que comme vous dites, c'est toujours les femmes qui ont eu en fait une ouverture de la parole, juste avec toutes les campagnes comme vous avez dit que ça a ouvert la parole.

• Pren° du parténariat.
• Inversement de genre.
• Homme sent physiq
L'Invisible de ne pas
se défendre

Intervenant n°3

Ça pourrait la changer avec le temps, mais pas directement, je pense que voilà, c'est ancré comme ça.

Moi

C'est ancré dans la société.

Intervenant n°2

Déjà ici la société est en plein virage avec la discrimination positive qu'on peut avoir maintenant. Je parle à notre niveau, nous c'est pas compliqué, la police elle est neutre. Que vous soyez homosexuel, ascendant licorne, on s'en fout, ça n'a pas d'importance pour nous, c'est une neutralité. On est là pour être le maillon armé de la justice. Nous sommes armés de la justice. Donc on reste neutre et la tolérance est partie inhérente de notre uniforme et de la fonction qu'on exerce. La société évolue par rapport à tout ça, évolue même à grande vitesse, très grande vitesse. Et donc vous dire que telle ou telle chose pourrait. Je pense qu'il faut tout simplement laisser le temps au temps. que les choses s'installent, que la société continue d'évoluer et continue comme aujourd'hui, ça reste un phénomène prioritaire. La police est là pour répondre et prendre acte toutes les plaintes qui pourraient être déposées et faire son travail de rendre compte à la justice pour tout ce qui pourrait être dénoncé. Et la police apporte une attention particulière et est là pour vous aider pour tous les problèmes que vous pouvez rencontrer. Que vous soyez une femme molestée par votre mari ou avec une pression psychologique, que vous soyez un mari molesté par sa femme, que vous soyez deux homosexuels, que vous soyez fraîchement avec une femme alors que vous étiez avec votre mari juste un peu avant, que vous êtes obligé de retrouver votre mari, ce n'est pas notre problème. Nous avons une fonction non jugeable. On est là pour acter les faits, pour donner un coup de main à tout le monde. Mais il faut laisser le temps à la société de continuer à faire son virage actuellement. On fait la Gay Pride qui a encore eu lieu dernièrement, ça prend de l'essor. C'est bien public, il y a tout un tas de gens qui viennent autour, on a maintenant les Rainbow Cops qui rentrent dedans, donc les policiers qui s'affichent voilà, tout ça, met du temps à venir aussi, c'est nouveau. Chez certains, ça va les froisser et d'autres vont se dire, on suit la société, la police suit la société. Il faut laisser le temps au temps pour tout ça. Et garder un regard prioritaire sur ce phénomène parce que il faut

• Discriminatio + de la société
• constante évolut° de la société (+ ou - ?)

qu'on évite que quand la porte se ferme, on n'ait pas agi suffisamment ou pas pris de mesures pour éviter les drames.

Intervenant n°3

C'est important ce que tu as dit, c'est vrai. C'est quand même des matières qu'on vit et les actes qu'on pose ont forcément un impact sur la suite. Et parfois on retourne chez nous avec ce genre de choses et on se demande si on a bien été au fond des choses. Qu'est-ce qui va se passer maintenant ? Parce que le féminicide, ça arrive. Ça existe.

Intervenant n°2

Voilà.

Moi

C'était très intéressant, merci. J'ai du coup encore une dernière petite question. Est-ce que vous pensez que votre titre de policier peut faire peur à certaines victimes qui voudraient ouvrir la porte d'une maison de police pour porter plainte ?

Intervenant n°2

Oui. Pour certaines personnes, oui. Encore que maintenant, la police a aussi évolué en termes d'image. Maintenant, j'ai envie de vous dire, c'est comme quand vous allez chez le médecin, Vous allez risquer de tomber aux urgences sur un urologue qui est tunisien alors que vous venez pour une fracture du pied. La prise en charge ne sera pas la même que si vous tombez justement sur un spécialiste dans le domaine. A la police, on est capable d'agir sur tout et de prendre tous les faits possibles en charge. Maintenant, on va toujours avoir ce rapport avec, je vais expliquer une situation un peu plus sensible et un policier n'a pas la même sensibilité qu'un autre. C'est comme les êtres humains au final, le policier reste un être humain. Mais au jour d'aujourd'hui, se dire j'ai peur de pousser la porte parce que je vais être mal reçu, ça, je pense qu'on travaille tous les jours pour que ça n'arrive pas. Et quand ça arrive, on travaille sur la personne ou on travaille sur ce qui a été détecté pour que ça n'arrive plus. Donc la prise en charge elle est efficace. Et si même la prise en charge dans des domaines un petit peu sensibles ne peut pas être pris directement par la première ligne, des mécanismes existent. Prenons le CPVS dont on parlait tout à l'heure, elle va être conduite vers un centre de prise en charge

- peur du titre de policier.
- Sensibilité ≠ des policiers.
- peur d'être mal reçu.

spécifique pour une matière spécifique. Parce qu'entre deux vols de portefeuille, c'est compliqué de se dire on va prendre ce genre de dossier en charge. Accessoirement, on a aussi un service d'assistance policière aux victimes qui peut aussi être un premier filtre. Ce ne sont pas des policiers qui ne sont même pas en tenu, mais qui sont des personnes avec un rôle psychologique et qui sont capables de prendre en charge des personnes avec des difficultés, d'écouter, d'orienter, de prendre en charge pour aller ensuite faire un dossier qui va être acté, une plainte ou en tout cas un dossier judiciaire. Tout ça, ce sont des curseurs que l'on peut appliquer en fonction de la gravité des faits qui sont dénoncés. Parce que pour celui qui a perdu sa plaque d'immatriculation ou qui a retrouvé sa voiture avec une bosse dedans, venir dans un accueil plainte, déposer plainte pour son assurance, ce n'est pas un problème. Pour la victime qui va déposer plainte pour un phénomène un peu plus personnel, avec quelque chose qui nécessite une finesse dans la prise en charge, on a des mécanismes qui existent. Nous, on travaille en civil, donc on n'a déjà pas la barrière de l'uniforme, ce qui permet aussi de pouvoir On peut facilement avoir une relation, une discussion avec les gens. C'est plus simple ne pas être en uniforme. Mais dans les accueils plaintes, au jour d'aujourd'hui, entre la prise de plainte sur rendez-vous, le premier accueil qui permet de comprendre un peu dans quel contexte on est et la capacité ici en bas de se dire en fonction de la finesse et de ce qui est la raison pour laquelle la personne va déposer plainte, je peux activer tel ou tel mécanisme pour avoir une meilleure prise en charge, elle existe. Donc ça permet de diminuer ce risque-là. Au-delà de ça, on fait des journées portes ouvertes, on est présent sur les réseaux sociaux, on a un site internet avec une possibilité de prise de rendez-vous. On est joignable par téléphone, par email maintenant, ce qui permet de pouvoir préparer le rendez-vous avec la personne. Donc on fait en sorte de faire tomber un maximum de barrières pour les victimes potentielles qui voudraient venir déposer plainte et prendre contact avec nos services.

• Peu de l'uniforme.

Moi

Ça c'est vraiment une vue d'ensemble assez personnelle, mais on ne va pas se mentir, la police n'a pas une bonne vision dans la société. Elle n'a pas une bonne réputation.

Intervenant n°3

On n'est pas reçu partout pareil. On ne s'en cache pas parce que à notre niveau je crois qu'on fait ce qu'il faut mais parfois on est étonné de voir comment les prises en charge se font ailleurs. Parce qu'une police de l'autre côté du pays ne fonctionne pas forcément comme la police chez nous. Les prises en charge ne sont pas partout pareil même si les faits sont les mêmes. Donc déjà là, Et on peut parler aussi des femmes qui viennent effectivement déposer plainte, effectivement on est en civil, c'est une chose, mais on est des professionnels aussi parce qu'on est spécialisé, et on met les gens à l'aise peut-être différemment quand on est un policier en uniforme. Et les femmes ne sont pas forcément contre le fait d'être entendues par un homme. Pas forcément. Parfois elles préfèrent l'être par un homme que par une femme.

Manq de compréhension et d'empathie venant des policiers

Moi

Et vous savez pourquoi ?

Intervenant n°3

Non, je pense que c'est juste une question d'empathie et voilà c'est un contact, je pense que c'est le contact qui se fait directement à l'entrée. La personne doit être mise à l'aise et voilà parfois les femmes sont beaucoup plus froides que nous. C'est vrai, les femmes sont plus carrées parce que c'est comme ça. C'est un peu bizarre ce que je dis mais c'est une vérité. Et oui. Oui, c'est ce que je voulais dire parce qu'il faut que les gens se rendent compte qu'on est là pour les écouter et qu'on est là pour faire avancer les choses. Et qu'on n'est pas cette image du policier qui est juste bon à mettre des PV. Voilà, il y en a, parce qu'il y a toutes les fonctions à la police et il y en a qui sont payés pour le faire, oui c'est vrai. Mais il y a plein d'autres choses à côté de ça qui sont faites pour les victimes. Donc il ne faut pas avoir peur de pousser la porte.

H + empathie q F
Ls F + froide

Intervenant n°2

L'image de la police, malheureusement, on est parmi les fonctions nécessaires et détestées en même temps. On est nécessaire à l'équilibre de la société, clairement. Sans nous, je pense que c'est une catastrophe nationale. Et pour autant, les gens vont plus vite passer leur temps à écrire pour se plaindre que pour de belles actions qui sont menées. Je pense souvent à cet exemple là parce que pour moi, il est criant. Il suffit d'un mauvais exemple, qui va

Percept° négative de l'institut policier

être bien sûr en grand titre dans la presse, pour en tuer 1000 bons derrière, 1000 belles choses faites par les policiers. Il n'y a pas de policiers qui se lèvent le matin en se disant "aujourd'hui je vais casser la gueule de quelqu'un, je vais piquer dans la caisse, je vais cracher une voiture de police pour essayer de renverser un mec en trottinette." Il n'y a pas ça. Il y a des accidents qui arrivent, des erreurs de parcours, des erreurs de jugement, des mauvaises appréciations. des journées où malheureusement on est moins dans son assiette que tant d'autres. Tout simplement une mauvaise prise de décision autant à l'instant T qui mène à une situation compliquée. Mais le policier sait qu'il peut être puni trois fois. Il va être puni une première fois disciplinairement, c'est-à-dire par son autorité disciplinaire, c'est-à-dire le chef de corps ou d'autres instances. Il va être puni pénalement parce qu'il peut être poursuivi au niveau du parquet. Il va également être puni par la presse, réseaux sociaux et autres. Il n'y a pas beaucoup de fonctions dans la société où on a ça. Cette situation entraîne quelque chose qui m'inquiète fortement, c'est la diminution drastique de la vocation de policier.

Moi

Vous le voyez déjà ?

Intervenant n°2

Oui, les recrutements sont catastrophiques, ce qui fait qu'on a dû niveler vers le bas pour avoir du recrutement parce que nos rangs se vident. Les gens s'en vont, les gens quittent la police. Pourquoi ? Parce qu'ils en ont marre de ça. Ils n'ont plus envie non plus d'être souillés à tous les coups et de se retrouver dès qu'une action est menée, se retrouve avec sa vie, sa maison en balance, toute sa famille, ses amis qui sont au courant de ce qui s'est passé parce qu'une certaine presse ou certains réseaux sociaux vont déjà expliquer ce qui s'est passé. Alors que non, une image figée. Ce qui s'est passé, ce n'est pas tout à fait ça. Mais pour faire de la vente, de l'audimat sur du papier, on va tout de suite exagérer le trait. Comme ça, on en parle. Ça, c'est une catastrophe. Et là, j'ai envie de retourner ça vers la société qui doit aussi parfois mesurer ça. Et quand on le voit sur les réseaux sociaux, rares sont les modérateurs. Les excitants, les excités, les gens qui ont tendance à redonner un peu leur version de choses qu'ils n'ont pas vu, ça on les a.

• Diminut° de policier
→ recrutement bancal -
acceptat° de personnes
peu qualifiées →
de la qualité →
Diminut° de la prise
en charge

Intervenant n°3

Ce que la presse ne sait pas, elle l'invente. Et ça on le voit dans plein de dossiers, des dossiers graves parce qu'il y a toujours un article de presse et on suit les commentaires parce qu'on travaille dans le dossier, on suit les commentaires et on se dit on ne peut pas réagir mais on aurait tellement envie de le faire parce que les gens, ça part dans tous les sens.

Intervenant n°2

Vous savez que dans mon travail de tous les jours, il y a une partie, c'est consulter la presse. Je vous le jure. Parce que je détecte à l'avance pour pouvoir répondre assez rapidement avant qu'on ne me contacte. Avant l'autorité administrative, le parquet nous contacte. Parce que c'est dangereux, il faut qu'on fasse tout de suite la vérité sur ce qui est écrit. Parce que ce qui est écrit n'est pas toujours la vérité. Parfois ça l'est, parfois ça ne l'est pas.

• Mauvaise image de la police
La cause ? La presse
→ faire parler.

Moi

Par rapport aux articles de presse que vous lisez, est-ce que vous pensez que, est-ce que les journalistes mentent un peu ou prennent des propos que vous avez dit dans un contexte précis et le mettent dans un autre contexte précis ?

Intervenant n°2

Quel est l'objectif de la presse ?

Moi

Faire parler.

Intervenant n°2

Faire parler. Et j'ai envie de dire, je vais même vous rajouter ceci : pour une certaine presse, faire parler à tout prix. Ça résume la réponse que je pourrais vous formuler face à ça. C'est dommage. C'est triste et dommage.

Moi

Ça diminue votre réputation et je trouve ça triste.

Intervenant n°2

Venir dire que j'ai eu un accident avec un véhicule de service aujourd'hui à midi, j'avais bu de l'alcool, c'est écrit. Si je viens

même dire le lendemain de la presse que j'ai soufflé négatif et que finalement c'était mon véhicule privé et que j'ai simplement freiné tardivement, j'ai embouti une autre voiture, c'est trop tard. Les gens retiendront qu'un officier de la zone, c'est ce qu'on retiendra et c'est tout ça qui est problématique. Parce que, encore une fois, que ça nous atteigne, nous, ça nous atteint plus nos années de boutique. On a largement, le parcours est déjà bien avancé, c'est pas grave. Ce qui m'inquiète, me chagrine, c'est qu'aujourd'hui, et bien les gens ne s'orientent plus sur une carrière à la police, la vocation diminue. S'il n'y a plus de vocation, c'est comme on dit, si personne ne veut soigner un cancer, on en mourra tous. C'est le même principe. Si personne ne s'intéresse à la matière, au métier, on fait quoi? On va niveler vers le bas. On va prendre des gens qui ont des antécédents, qui ont des situations un peu plus compliquées. On va les engager. Et on se retrouve avec une société policière qui est plus compliquée. Alors heureusement, il reste encore des jeunes très motivés. On a des lauréats super convaincants, des jeunes bien géniaux qui viennent, c'est très bien. Mais malheureusement, on s'est rendu compte, et la presse en a parlé, que le recrutement, ils font plus le tri dans ce qui va rentrer. Ils vont prendre ce qui a. Si vous avez 500 places ouvertes, vous avez 400 postulants, vous êtes beaucoup moins difficile que quand vous avez 500 places ouvertes et 2000 ou 3000, 4000 postulants. Quand je suis rentré à la police en 2002, on se bousculait pour aller passer un entretien parce que, je me souviens, au premier examen, on était 240 dans un amphithéâtre pour 20 places. 240 dans un amphithéâtre pour 20 places. 240 policiers à Bruxelles pour revenir 20 places à Liège. Aujourd'hui, quand ils ouvrent 30 places, ils ont 22 postulants quand tout va bien. C'est un truc de fou. Et ça, c'est vraiment inquiétant.

Intervenant n°3

C'est inquiétant parce qu'en plus, ces jeunes qui finalement ne sont pas tous aguerris, vont se retrouver parfois dans des postes, dans des places comme les nôtres finalement, puisqu'il y a des trous partout.

Moi

Et ça, peut trouver la police pour la prise en charge.

Intervenant n°2

Bien sûr. Si il n'y a pas, je ne sais pas les prendre les policiers, donc si je n'en ai pas, j'en ai pas. Et pareil pour les zones de police qui doivent engager. Heureusement, à ce stade, on tient trop le pot droit. Mais il ne faut pas oublier qu'une carrière policière se construit sur 42,5 une carrière. Et on fait quoi dans 20 ans si on en a plus, on fait quoi ? Voilà, l'image de la police fait de la société elle est ce qu'elle est. Mais la société doit aussi se regarder un peu dans le miroir et se dire "Est-ce que je ne suis pas responsable de l'image de ma propre police ?".

Intervenant n°3

Puis la police a été ternie à une époque aussi et c'est une étiquette. La police a été ternie par des faits, on va pas simplement Julie et Mélissa, puisque c'est un des faits marquants, très marquants, qui encore aujourd'hui marque les esprits et qui par des personnes particulières pour encore nous faire des remarques du genre courez après Dutroux. On pourrait encore l'entendre.

• police ternie.

Intervenant n°2

C'est plus rare je pense. Maintenant ça a amené la première réforme.

Intervenant n°3

Oui mais ça a amené à la réforme.

Intervenant n°2

Je pense que surtout l'ouverture des réseaux, c'est pas parce qu'un policier américain a mis son genou sur le cou de quelqu'un avec cette personne décédée à 10 000 kilomètres d'ici qu'on envisager que les policiers belges se lèvent le matin en disant aujourd'hui je vais en tuer un. Le cerveau humain est étrié aujourd'hui par rapport à ça et je trouve ça dommage. Alors, ce qu'il y a défrayé la chronique en Belgique, voilà, je pense que ce qui s'est passé fin 90, ça fait partie de notre histoire de la police belge. On a fait des choses, on a fait des réformes, etc. Mais aujourd'hui, ce qui se passe dans d'autres pays, en France, aux Etats-Unis et autres, et bien on fait des liens avec ce que la police belge fait. Et on se retrouve avec des Georges Floyd sur des panneaux en Belgique. Attendez, je suis désolée, mais là je ne vois pas le rapport.

Moi

Je veux dire, le système judiciaire est différent par rapport aux US et par rapport à ici, donc ça n'a vraiment aucun rapport.

Intervenant n°2

Et ce qui nous a tué dans notre carrière, c'est cette invention-là. Ça, c'est la pire invention pour nous. Tout est filmé, enregistré. Et la majorité des situations, on n'a pas à se tracasser puisque le policier est professionnel. La preuve, c'est Camara, on emporte nos gilets pare-balles. Mais une histoire, c'est un début, un milieu, une fin. Pas le moment croustillant. Sinon, ce n'est plus une histoire, ça. c'est un fait divers. Ça, c'est dangereux. C'est malheureusement ce qui se passe aujourd'hui. Et le fait divers fait vendre. Le fait divers fait des vues. Le fait divers, s'il fait des vues, il fait de l'argent. Sur le dos de qui ? Le policier qui est derrière ça, le policier est aussi un père de famille, est un enfant, un fils, une fille de ses parents, est dans une famille, etc. Ce policier-là, à un moment donné, s'il se retrouve dans ces situations-là, qu'est-ce qu'il fait ? Il s'en va. Il s'en va. L'exemple prenait dernièrement, c'est la poursuite d'une trottinette dans un parc. Ils ont roulé. Je n'étais pas dans la voiture de police, je ne sais pas ce qui leur a pris d'aller là-dedans, je ne sais pas. Mais mon réflexe de policier, c'est de me dire "ok, ça ne donne pas bien, ça va donner une situation problématique, mais quel était le contexte ? Je ne le connais pas. Si je ne sais pas, je ne juge pas. Je ne juge pas. Est-ce que la voiture a glissé ? Qu'est-ce qui s'est passé ? Je ne sais pas. Si je ne sais pas, je ne juge pas. Aujourd'hui, les gens jugent avant de savoir, voire inventent. Et donc là, c'est deux policiers, leur carrière est finie. Alors oui, ces deux-là, mais ces deux-là, les deux qui sont là-bas, ils en parleront autour d'eux, de ce qu'ils ont vécu, de ce qui s'est passé et feront en sorte qu'ils feront un autre métier.

Intervenant n°3

Et puis ils vont en parler comme ça.

Intervenant n°2

Ils feront un autre métier, ils feront autre chose. Ça c'est dangereux. Je pense que l'image, on pourra en parler pendant deux heures, mais.

Intervenant n°3

La presse, c'est très compliqué pour nous.

Intervenant n°2

La presse est un des facteurs, les réseaux sociaux.

Intervenant n°3

Les réseaux sociaux, je n'étais pas là, je ne sais pas si tu as eu l'occasion d'en parler, mais à mon niveau et au niveau de ma section, quand on gère tout ce qui est mœurs mineures, on se rend compte que les réseaux sociaux, c'est une calamité. Et pour moi, j'ai une gamine de 21 ans qui finalement n'a jamais eu de problème, si elle a eu un problème quand elle avait 14 ans, enfin parenthèse. Je pense que les réseaux sociaux sont responsables de beaucoup de choses. C'est une misère aujourd'hui les réseaux. C'est une misère. Franchement, et moi je serais pour une interdiction. Je serais catégorique, moi, jusqu'à un certain âge. C'est fini, quoi.

- Réseaux sociaux
- ↳ + : ouverture de la parole
- ↳ - : réputation des policiers
- Normalisation de la violence
- IA

Intervenant n°2

Le développement de l'intelligence artificielle.

Intervenant n°3

Oui, c'est monstrueux.

Moi

Puisque je suis souvent sur X, je vois beaucoup de deep fake, mais vraiment très ressemblant par rapport. Si on compare une vraie personne et avec ce deep fake-là, on voit qu'il n'y a presque plus de différence. Je sais que vers les années 2020, à ce moment-là où il y a eu vraiment l'impact de ChatGPT, ça ne faisait pas autant, on voyait qu'il y avait quand même une grosse différence, mais là, j'avoue que moi-même, ayant vécu avec la technologie toute ma vie, je commençais à avoir du mal avec tout ça.

Intervenant n°2

La technologie est telle que vous pouvez faire une photo de nous deux, comment on est là et je vais faire une vidéo, je vais rouler une pelle. Et ça paraîtra vrai. Mais pour les gens, ceux qui reçoivent ça, le doute va s'installer, c'est vrai ou pas ?

Intervenant n°3

Ils sont sur le terrain d'intervention, c'est ce qui leur arrive parfois.

Intervenant n°2

Donc aujourd'hui, encore plus qu'avant, quand quelque chose est diffusé, il faut avoir la présence d'esprit, le discernement, de se dire hop, hop, c'est peut-être pas tout à fait ce qui s'est passé. C'est peut être pas vrai avant de juger, mais aujourd'hui, derrière un pseudo, on se lâche.

Moi

Mais je vois également par rapport à ça, les accusations de viol. J'en vois beaucoup sur les réseaux sociaux où il y a une guerre entre beaucoup de gens qui disent on devrait attendre d'avoir toutes les preuves avant de vraiment penser que c'est la vérité. Et puis il y a ce genre de, il y a un autre groupe qui dit on croit la victime. Et de toute façon, elle a été violée, voilà, point. Mais ça, je vous assure que cette guerre-là, ça va fort. Surtout sur X.

Intervenant n°3

En matière de mœurs, que je vous coupe, on doit récolter un maximum d'informations, effectivement, surtout quand il n'y a pas de témoins avant de pouvoir, pour le dire comme ça, avant de pouvoir pendre une auteur, parce que sinon...

Intervenant n°2

Vous savez que le viol, ça a plusieurs formes. Vous pouvez avoir une relation sexuelle avec quelqu'un qui est formellement consenti et pendant l'acte dire ouais stop, stop. Et si il continue, c'est un viol. Même un aller-retour, c'est un viol. Ok ? Alors le fond de l'histoire, il va être où ? Il va être entre deux personnes et une vérité judiciaire qui éclatera ou pas. Aujourd'hui, la vérité judiciaire, elle éclate sur les réseaux sociaux, dans la presse, avant qu'on ait envisagé de, alors oui, Il y a des situations où clairement le viol a certainement existé. Ce n'est pas fake. Il y a une vraie victime. Il est vrai qu'aujourd'hui, si on prend ce qui arrive à Patrick Bruel pour le moment, personnellement, je m'en fous, ce n'est pas mon problème. Ce qui est dit, ce que les gens disent, je n'ai pas de jugement à donner là-dessus. Je n'en ai pas de jugement. Je me dis juste ce mec, il y a pas un paquet de gens qui en parlent. Effectivement, quand on parle de fake qu'ils sont passés un peu de 20 ans, pourquoi sortir 20 ans plus tard. Et ça, on avait le garde pour soi. On ne publie pas sur les réseaux sociaux, on ne s'excite pas par rapport à ça. Moi je ne mets jamais de commentaire par rapport à

*climat social de
jgmt et de surveillance
normative.*

ça. Mais aujourd'hui, on va donner sa vérité, on va jouer au juge et au rôle avant même de savoir quoi. Alors là aussi, la presse a son rôle à jouer. Pourquoi est-ce qu'on peut mettre des commentaires ? Pourquoi ? Je suis sur des groupes pour le basket avec mon fils, il y a des publications, on ne peut pas écrire de commentaire. C'est pas possible, il n'y a pas de commentaire à écrire en dessous. Pourquoi est-ce que ça n'est pas fait par des modérateurs ? Pourquoi est-ce que des systèmes comme ChatGPT, Grok, etc. existent sur nos réseaux téléphoniques aujourd'hui ? Allez un peu en Russie, vous allez voir si vous allez voir Grok, ça n'existe pas. Ça n'existe pas. Il ne faut pas un système trop répressif, stop. Si c'est des trucs qui sont pourris pour la société, soyons attentifs et prenons des mesures de précaution par rapport à notre société. Et nos enfants, nos enfants, *****. Nos enfants qui sont confrontés à ça, de contrôle parental, etc. pour être sûr qu'ils aient pas se ***** dans des trucs où on va leur leur ***** le cerveau en l'air. Alors vous allez passer 12-13 ans à leur former l'éducation, leur forger un peu le discernement du bon et du vrai. Ils vont se retrouver projetés dans un monde virtuel où au jour d'aujourd'hui, deux mecs se font une pelle parce qu'on a fait une photo d'eux deux. Et ça paraît plus vrai que nature. C'est là qu'il y a une question à se poser.

• Effets négatifs de la
numérisation sur la
société.

Intervenant n°3

On l'a déjà essayé, mais on a déjà essayé. Des collègues ont déjà fait des montages photos de fou. C'est dingue.

Intervenant n°2

Au jour d'aujourd'hui, la société et l'environnement audiovisuel, les réseaux, etc. ça nous dépasse nous. On est plus demandeurs d'une chose, c'est de légiférer là-dessus. Stop. On légifère là-dessus. Qu'on stoppe ce genre de choses et qu'on l'arrête. Est-ce qu'on a besoin de ça ? Non, je pense pas. On n'a pas besoin de ça. Et les commentaires, on peut les désactiver aussi sur les publications pour éviter ces espèces de tribunaux à la noix sur les réseaux sociaux où les gens donnent leur avis sur des situations qu'ils ne connaissent rien du tout, si ce n'est ce qu'ils ont lu dans la presse. Quand je dis un truc sur Sud Info, c'est pas parce que c'est écrit que c'est vrai. J'ai peut-être la date, peut-être l'endroit, peut-être les noms. Le contexte autour, j'ai rien à tirer. Moi je regarde d'abord, je vais voir dans notre système ce qui a pu éventuellement se passer et tout de suite on prépare la biaise de

communication pour essayer de casser ça. S'il y a quelque chose qui est faux. C'est compliqué, c'est du boulot en plus pour nous, ça se passe très bien.

Intervenant n°3

Les réseaux sociaux pour moi ça a été. C'est bien, c'est quelque chose de chouette. Ça a permis de rassembler des gens, de créer des communautés. Mais à côté de ça, les dérapages des bazars, ce n'est pas le sujet. Mais si on parle harcèlement scolaire, il y a des enfants qui sont morts au jour d'aujourd'hui parce qu'ils ont été harcelés sur les réseaux sociaux. On a balancé de la ***** sur eux et ils ont fini par se suicider. Et c'est à cause des réseaux. On pourrait parler des heures. C'était très intéressant.

Moi

Oui, bien sûr. Juste une toute dernière question, est-ce que vous avez autre chose à me dire par rapport à votre travail?

Intervenant n°2

Non, je pense qu'on pourra parler pendant des heures. D'ailleurs je pense qu'on a largement dépassé le cadre des questions, mais autant finalement profiter d'avoir un échange encore plus riche et plus nourri que ce qui était sollicité. Le reste, je pense que le thème, en tout cas par rapport aux obstacles et la prise en charge des victimes de violences sexuelles et physiques, parce que je pense que l'un va pas sans l'autre ou c'est rare, en tout cas que l'un va pas sans l'autre, a déjà fait des fameux bonds en avant et est en perpétuelle évolution avec le CPVS et évaluation. Et je pense qu'à ce niveau-là, on a de plus en plus de mécanismes qui sont mis en place et activés. Je pense que ce qui est fait aujourd'hui n'est pas ce qui sera fait dans 5 ans, dans 10 ans, etc. Je pense que c'est un sujet d'actualité, un sujet de société, et c'est un sujet qui est parmi les priorités en termes de poursuites, en termes de prise en charge au niveau des autorités judiciaires. Je pense que ce que vous allez voir aujourd'hui va de toute façon être amené dans les quelques années à venir à encore évoluer. J'ai juste envie de vous dire de rester intellectuellement alerte sur le sujet. Parce qu'à mon avis, il y a encore un paquet de choses qui vont se poursuivre et évoluer dans la matière.

*v.s et v. physiq
inséparables*

Moi

Ça va, merci beaucoup. Mes c'est gentil.